

FORMATION DES RESPONSABLES DE CLUBS

Nous avons annoncé, en 2014, des journées de formation pour vos responsables de clubs : présidents, secrétaires et trésoriers.

Nous avons déjà pu réunir divers clubs et amicales du centre Manche, les 30 septembre 2014, 13 mars et 11 juin 2015 et, pour le secteur Nord, le 16 septembre 2015.

D'autres réunions seront prochainement programmées pour les clubs qui n'ont pas encore participé.



GALA

Nous vous rappelons que le thème de Cette année est un voyage en Polynésie avec les traditions et costumes de ce pays.

Participation également d'un grand ténor qui interprétera des chansons de Luis Mariano. Ces journées auront lieu du mardi 3 au vendredi 6 novembre prochain. A ce jour, il n'y a plus de places disponibles.

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la réunion du conseil d'administration du mardi 12 mai dernier, ont été élus les membres du bureau de notre fédération :

Président	FATOUT Denis
Président délégué	LAMOME Gilbert
Vice président du secteur Nord	LEVEQUE Daniel
Vice président Sud et Centre	RAULINE Michel
Secrétaire	LAMIAUX Thérèse
Secrétaire adjointe	POULAIN Annick
Trésorier	DIEUDONNE Gilbert
Aide-comptable	DUGUEY Claude
Président d'honneur et délégué à la conférence des territoires de le Manche	LETASSEY Marcel
Responsable de la commission animation/loisirs/voyages	LAMOME Gilbert
Responsable de la commission solidarité	RAULINE Michel
Responsable de la commission communication/formation/développement	PICAN Eugène

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA



SOLIDARITE TRANSPORT

Un service de transport assuré par des bénévoles.

« Solidarité Transport » est le résultat d'un partenariat entre le « Groupe MSA Côtes Normandes » et diverses associations du département de la Manche*.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à une association partenaire de « Solidarité Transport ».

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels : visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles...

Où ?

Dans un rayon géographique limité (voir carte des secteurs).

Le lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur le territoire concerné.

Quelle est la participation financière ?

La personne qui souhaite bénéficier de ce service doit être adhérente à une des associations partenaires*.

Il est demandé une participation aux frais de déplacements du bénévole.

Solidarité Transport fonctionne uniquement grâce aux personnes bénévoles.

Vous souhaitez vous impliquer ? Prenez contact avec la MSA au 02.33.06.42.65.

Services Solidarité Transport



*Les associations partenaires :



INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA